

# Championnats Romands

## Samedi, 6 octobre 2018

<b>1. Règlement</b>	La régata se déroule selon le règlement de la FISA, et dispositions complémentaires de la FSSA
<b>2. Manifestation</b>	
- <i>Place</i>	Lac de Divonne
- <i>Date</i>	6 octobre 2018
- <i>Début des éliminatoires</i>	08 h 00 peut être avancé selon la participation
<b>3. Parcours</b>	
- <i>Longueur</i>	1'000 m
- <i>Eaux</i>	mortes
- <i>Dispositif</i>	délimitation du champs de course par 2 lignes de bouées, (1 bouée tout les 20 mètres).
<b>4. Plan de situation</b>	Voir annexe
<b>5. Programme des courses</b>	Voir annexe
<b>6. Mode des courses</b>	Jusqu'à 6 bateaux final direct 7-12 bateaux, 2 séries - 3 premiers final 13 -18 bateaux, 3 séries -2 premiers final. Pas de petite final. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'horaire en fonction de la suppression éventuelle de certaines courses.
<b>7. Tarif des engagements</b>	CHF.40--par bateau Maximum CHF 700.--par club et par jour de régata Le versement devra être effectué en même temps que les engagements au Club de l'Aviron Nyon Numéro de compte 12-8633-4 IBAN CH65 0900 0000 1200 8633 4 BIC POFICHBEXXX Les inscriptions impayées avant le 6 octobre 2018 ne seront pas prises en considération.

	En cas d'annulation de la régates, le 80 % du montant des inscriptions sera remboursé au club, le reste servira à payer les frais liés à la mise en place de la manifestation
<b>8. Délai d'inscription</b>	au plus tard le 24 septembre 2018. (en possession des organisateurs à l'adresse d'inscription).
<b>9. Adresse pour les inscriptions</b>	Envoyez votre email avec le(s) fichier(s) attaché (s) à <a href="mailto:comite@avironnyon.com">comite@avironnyon.com</a> Envoi du programme provisoire par courriel le samedi 29 septembre 2018, les modifications seront prises en compte jusqu'au lundi 1er octobre 2018 Programmes définitif par courriel le 2 octobre 2018
<b>10. Adresse des organisateurs</b>	Club de l'Aviron de Nyon, 1260 Nyon C. Castaing Tél.: mobile 079 698 44 26 A. Luginbühl Tél : mobile.078.675.36.74 comite@avironnyon.com
<b>11. Assemblée des délégués</b>	Il n'y aura pas d'assemblée.
<b>12. Renseignements</b>	relatifs au régates : <a href="mailto:comite@avironnyon.com">comite@avironnyon.com</a>
<b>12. Pesage des barreaux</b>	Tous les barreaux sont pesés à la buvette-secrétariat le samedi matin dès 08 h00. Prière d'amener les surcharges éventuelles.
<b>13. Tenue</b>	Pelles et maillots aux couleurs du club.
<b>14. Licences</b>	Obligatoire pour tous les rameurs selon le règlement de la FSSA. Les rameurs des clubs suisses doivent être en possession d'une licence 2018
<b>15. Parc à bateaux</b>	Dans la zone habituelle des courses et sous la responsabilité de chaque club participant. <b>Suivre les indications pour le parcage des remorques. Il ne faut pas se parquer ni poser les bateaux à l'intérieur ou sur les lignes vertes</b>

<b>16. Prix</b>	La distribution des prix se fera à midi pour les courses de la matinée et en fin d'après midi pour les autres finales
<b>17. Buvette</b>	Grillades, sandwiches, pâtisseries, boissons

## **Rappel d'un point important du règlement des C.R pour le challenge du meilleur club**

### **Art 3**

*Un rameur (-euse) master, senior ou junior (U19) peut participer à 3 courses au maximum.*

*Un rameur/une rameuse cadet (U17) ou minime (U15) peut participer à 2 courses au maximum, même s'il (elle) court dans une catégorie supérieure.*

*Seuls les rameurs âgés de 36 ans et plus peuvent courir en catégorie masters.*

*Les minimes qui ont participé aux championnats suisses ne sont pas autorisés à courir dans la catégorie 4YX+ JC H*

**« Attention aucune mixte de club ne sera acceptée pour les championnats de l'Association Romande d'aviron »**